



PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 28/02/2025 à 18h

Bilan saison 2023/2024

Présent(e)s à la tribune :

- Madame Isabelle POURGINE, Présidente de la MJC de Lézignan-Corbières ,
- Madame Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur André HERNANDEZ, Président de la Communauté des Communes
- Monsieur Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières
- Madame Sabrina FITO, Adjointe au Maire chargée de la culture et de l'animation
- Monsieur Marc AUZEVILLE, Vice-Président de la FRMJC Occitanie
- Madame Catherine VIDAL, Présidente de la Fédération Départementale des MJC de l'Aude
- Monsieur Guy VIDAL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale de la MJC,

La séance est proclamée ouverte à 18h30 par Isabelle POURGINE, Présidente qui excuse l'absence de Sébastien GASPARI, Vice-Président du Département.

La Présidente souhaite la bienvenue aux élu-e-s et partenaires qui assistent à l'AG.

Chaque participant s'est vu remettre le lien numérique pour consulter les dossiers et rapports présentés et soumis à l'approbation des adhérent-e-s lors de cette séance.

Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale assurera la fonction de secrétaire de séance.

1 / Rapport Moral et d'Orientation :

Isabelle POURGINE procède à la lecture du Rapport Moral et d'Orientation préparé par le Conseil d'Administration :

Depuis 1946, au cœur de notre Ville, la MJC est un espace où chacune et chacun peut se ressourcer, grandir, et s'épanouir, quels que soient son âge, ses origines, sa classe sociale ou son parcours. Quel plaisir de se retrouver ensemble pour la 79ème Assemblée Générale de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières. L'A.G. d'une association loi 1901 est un moment clé dans le fonctionnement et la gestion de celle-ci. Elle revêt plusieurs rôles et a une importance cruciale pour la bonne gouvernance associative. Elle permet surtout aux dirigeants d'échanger avec les membres et les partenaires autour des activités passées. Nous vous présentons donc le bilan de la saison écoulée. Vous le constaterez 2023/2024 est la saison de tous les records pour la MJC, toutefois ce satisfécit ne doit pas masquer les inquiétudes rencontrées par les associations d'Education Populaire liées aux crises que traverse notre société.

En effet, le baromètre annuel réalisé par le Conseil National des Employeurs Associatif vient d'être publié. Cette édition, issue d'une enquête menée entre le 15 novembre et le 20 décembre 2024 a concerné plus de 1 300 associations employeuses, dont la nôtre, des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et de l'habitat et du logement accompagné.

Globalement, les effets continus de la crise inflationniste, la baisse des subventions et les contraintes budgétaires poussent les employeurs associatifs à faire des choix qui menacent à la fois les activités, les emplois et la mission d'intérêt général des associations. Les chiffres témoignent d'une fragilité croissante du secteur :

- 29% des structures disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois,
- 20% ont dû réduire leur masse salariale en 2024, avec une projection à 22% pour 2025,
- 33% constatent une diminution des financements publics,
- 76% sont fortement impactées par l'inflation.
- Plus inquiétant encore, 17% des structures font face à des difficultés majeures, et 4% envisagent un possible dépôt de bilan.

Parmi les structures ayant réduit leur masse salariale, 18% ont procédé à des licenciements économiques. La principale stratégie d'ajustement reste le non-remplacement des départs, et concerne 72% des structures confrontées à cette situation. Le moral des dirigeants est donc au plus bas : seuls 15% se déclarent optimistes pour l'avenir de leur structure, contre 31% en 2022.

Face à ces constats, les collectifs et syndicats associatifs interpellent le gouvernement de François BAYROU pour obtenir des réponses structurelles. L'organisation demande notamment la convocation d'une conférence des financeurs de l'Éducation Populaire.

Ce baromètre est un signal d'alarme face à une crise qui s'enracine dans les associations et qui conduit certaines à des choix impossibles : répercuter les hausses sur leurs publics ou réduire leur masse salariale, à contre-courant de notre mission éducative et sociale.

Plus localement, souvenez-vous que lors de la dernière Assemblée Générale, nous vous avons fait part d'inquiétudes liées au contexte que nous venons d'évoquer. Finalement, grâce au succès de fréquentation de nos activités et des services proposés, grâce aussi au soutien de nos partenaires et au travail titanesque de nos équipes de bénévoles et de nos professionnels, nous parvenons à l'équilibre.

Tout au long de la saison 2023/2024 nous avons continué à développer notre mission d'être un lieu de rencontre, d'échange et de créativité.

À travers nos activités, nos ateliers, nos événements, nous avons eu la chance de voir naître des sourires, de créer des liens, de stimuler la curiosité et d'apporter une touche de convivialité à notre quotidien. Je survolerai quelques moments forts de l'année écoulée :

- Nous avons organisé les 1ères rencontres chorégraphiques avec plusieurs propositions qui ont ravi les amateurs de danse du territoire. En complément de ce projet, nous avons ouvert l'atelier «Mixdanse» qui connaît un vif succès notamment auprès de jeunes issus de la communauté gitane. Assidus et enthousiastes, avec plusieurs répétitions par semaine, ces jeunes mobilisent à chacune de leur représentation un public toujours plus nombreux.
- Grâce à la fondation ORANGE, nous avons accompagné des jeunes de la Mission Locale dans des parcours d'insertion numérique, leur permettant la création de bornes d'arcade et de robots télécommandés.
- La salle d'escalade financée par le second budget participatif du Département a enfin ouvert ses portes, en avril dernier, au Gymnase Intercommunal du Lycée. Son animation a été confiée à la MJC par l'association LEZIBLOC.
- Plus que jamais nous avons été présents dans les quartiers de la ville avec de nombreuses animations gratuites «hors les murs» à la Source, à la Cité Cassin, au Jardin Public, ... nous avons aussi participé aux animations proposées par la municipalité (parcours citoyens, journées intergénérationnelles, journée santé et reboisement de la pinède).
- En partenariat avec la police municipale nous déployons le plan vélo sur la ville de Lézignan-Corbières. Près de 300 enfants des écoles primaires ont suivi les modules du SAVOIR ROULER A VÉLO en 2024.
- Cet été, les jeunes de la MJC ont réalisé une magnifique fresque murale avec l'accompagnement de l'artiste TWANE, dans le cadre du dispositif de la CAF « 100% GAGNANT ».
- La saison s'est terminée en beauté avec le grand retour de la manifestation de fin d'année LEZ'ARTS et SPORTS en fête mais aussi des QUARTIERS D'ÉTÉ en juillet en lien avec le FREE STYLE FESTIVAL de La Villette.
- 2024 aura aussi été l'année d'un renforcement de notre implication dans le dispositif des « Cités Éducatives ».
- L'année 2024 fut surtout olympique. Dès le mois de mai j'ai eu le grand honneur de porter la flamme à LAGRASSE et le privilège, ce jour-là, d'être soutenue par un grand nombre d'entre vous. Ensuite, dans le cadre du dispositif COLO APPRENANTES nous avons surtout amené 15 adolescents à Paris, aux Jeux. Des moments inoubliables et des souvenirs pour la vie !
- Nous n'oublions pas également l'importance de la solidarité et de la cohésion sociale. En ces temps où les défis sont nombreux, la MJC reste un "phare" de soutien pour tous ceux qui en ont besoin, un lieu où la bienveillance et la solidarité sont prioritaires. La montée en puissance de la fréquentation des actions proposées dans le cadre de l'EVS en témoigne.

Voilà évoqué un panel d'actions réalisées en 2023/2024. Cela ne représente qu'une infime partie de tout ce que nous avons mis en place. Le rapport d'activité à suivre complètera cette présentation synthétique.

Vous êtes nombreuses et nombreux à participer à nos activités, à faire vivre la MJC de Lézignan-Corbières, et c'est grâce à vous, à votre engagement, que nous pouvons, malgré les difficultés, continuer à proposer tous ces projets de qualité.

Pour l'avenir, notre souhait est de poursuivre sur cette lancée, de renforcer nos actions et d'élargir notre offre pour répondre encore mieux aux attentes de notre territoire. Nous continuons à encourager la diversité des pratiques et des talents, et à offrir à chacun des opportunités de se rencontrer et de s'enrichir mutuellement.

Que ce soit par le biais d'ateliers, d'animations ou d'événements dans et hors les murs, nous continuerons à être une ressource pour les habitants de notre ville et des environs. Mais tout cela, nous ne pourrions le réaliser sans

vous, sans vos idées, sans votre implication, sans votre enthousiasme. Vous êtes les pierres angulaires de notre maison, et c'est grâce à vous que nous pourrions relever les défis à venir.

Ainsi, dans les prochaines semaines, certes avec un peu de retard, nous amorcerons le chantier d'élaboration de notre nouveau projet associatif qui va fixer nos orientations et priorités pour la période 2025-2030. Véritable outil de pilotage, sa définition s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des forces vives de notre maison, (usagers, adhérents, bénévoles, résidents, salariés, partenaires...). Dès le mois de mars des outils vont être mis en place pour faciliter votre participation (questionnaires, groupes de travail...). Nous comptons sur vous !

Dans un autre registre et au regard des défis à venir, nous allons commencer à nous intéresser à l'intelligence artificielle afin de l'appréhender plutôt que de la subir. L'IA soulève des questions éthiques, comme la protection de la vie privée, de l'identité numérique et la sécurité des données personnelles. Comprendre ces enjeux permet de prendre des décisions éclairées, d'encourager des pratiques responsables. Participer ou organiser des débats sur les limites de son utilisation, saisir son fonctionnement, adopter une approche critique... voilà quelques idées de thématiques à travailler avec nos publics. A notre niveau, une participation à la création d'une IA éthique peut contribuer à prévenir des dérives... c'est avec des petits ruisseaux que l'on fait de grandes rivières.

Attendue des Audoises et des Audois, la 3ème édition du budget participatif du Conseil Départemental de l'Aude fait son grand retour sous la forme renouvelée d'un « Budget Citoyen ». Notre association dépose un nouveau projet : Il s'agit d'un musée numérique et d'un fablab mobiles, incluant, entre autres, l'accès aux œuvres des grands musées et établissements culturels nationaux. Face au succès et à l'intérêt croissant suscités par la MICRO-FOLIE fixe qui est localisée à la MJC, nous aurions, grâce à cet équipement transportable, l'opportunité d'aller directement à la rencontre des habitants. La version mobile a l'avantage de pouvoir s'installer partout (bibliothèque, EHPAD, école...) favorisant ainsi l'accès à la culture pour tous. Une fois de plus, nous avons donc besoin de votre soutien ... VOTEZ !!!

Cette année nous avons donc vécu de magnifiques moments mais aussi des périodes très douloureuses avec le décès de Christiane NASTORG, notre vice-présidente qui nous manque beaucoup. Une autre triste nouvelle est tombée en ce début d'année 2025 : Jean TARBOURIECH nous a nous quittés. Toute sa vie Jean a consacré son temps aux autres. Très impliqué dans l'histoire de notre association dans les clubs volley-ball et tennis-club notamment à l'époque où ces disciplines étaient sections de la MJC. Jean fut aussi membre du Conseil d'Administration de la maison qu'il a ensuite soutenue pendant plus de 20 ans en qualité de Maire-Adjoint chargé de la Culture (sous Pierre TOURNIER) ou du Sport (sous Michel MAÏQUE). Les Lézignanaises et Lézignanais, dont nombreux ont été ses anciens élèves du collège Anglade, adoraient cette personnalité attachante, un vrai gentil.

Pour conclure, le Conseil d'Administration vous invite à continuer à faire vivre et faire évoluer notre projet associatif dont nous sommes tous à la fois dépositaires et acteurs. Fidèles à nos valeurs, celles de l'Éducation Populaire :

- **ouvrons davantage notre maison, nos instances et nos actions afin de partager avec le plus grand nombre,**
- **autorisons-nous des partenariats inédits, des projets innovants, des évaluations non normatives,**
- **choisissons le côté de la vie !!!**

Dans un monde qui vacille, plus que jamais, nous sommes nécessaires.

A nous, toutes et tous, d'en faire la preuve !

A la fin de la lecture du rapport moral et d'orientation l'assistance respecte une minute de silence suivie d'une minute d'applaudissement en hommage à Jean TARBOURIECH.

La Présidente de la MJC soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport moral et d'orientation :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
RAPPORT MORAL ET ORIENTATION	110	1	109	108	1

➔ **L'Assemblée Générale adopte le rapport moral et d'orientation.**

2 / FINANCES :

- Guy VIDAL, Commissaire aux Comptes, présente son rapport annuel suite à sa vérification annuelle.

Les adhérents ont reçu un lien internet permettant de consulter les comptes de l'association qui comprennent :

- Le bilan financier au 31/08/2024, les tableaux et commentaires | Pages 32
- Le compte de résultat du 01/09/2023 au 31/08/2024, les tableaux et commentaires | Pages 33 à 35
- Un tableau de ratios et d'éléments financiers complémentaires au 31/08/2024 | Pages 36 à 40 (dossier annexé au présent procès-verbal)

2-1 | LECTURE DU RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE PAR LE TRÉSORIER :

Isabelle POURGINE, Présidente, cède la parole à Jean PÉRILLOU, trésorier, pour la présentation de son rapport de gestion financière.

« En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO a arrêté les comptes annuels de la MJC. En lien avec notre cabinet d'expertise comptable EXCO, le Conseil d'Administration de l'association a arrêté, lors de sa séance ordinaire du 20/02/2025, les comptes de la saison 2023/2024. Ils sont vérifiés par le cabinet de Commissariat aux Comptes GV AUDIT, mandaté pour cette mission par l'Assemblée Générale de notre association. Ainsi, conformément à nos statuts nous vous communiquons :

- **le Compte de Bilan qui est la photographie comptable de l'association à la date choisie pour arrêter l'exercice comptable.**
- **le Compte de Résultat qui a pour objectif de décrire l'activité de notre maison entre le premier et le dernier jour de l'exercice comptable.**

Au 31/08/2024 le total du bilan de l'association s'équilibre à 833 145 €.

Concernant le compte de résultats, pour l'exercice 2023/2024, le total des dépenses est de 1 271 438,62 € pour 1 275 579,09 € de recettes. Le résultat est donc excédentaire cette année de 4 140,47 €.

CÔTÉ CHARGES :

Concernant le compte des ACHATS nous constatons :

- Une augmentation des dépenses d'alimentation due à une hausse importante de nos activités hébergement et restauration (ce qui engendre également une hausse des produits concernés).
- Une hausse des charges d'électricité pour le site de l'Atlétic club qui en 3 ans auront pratiquement doublé.

Concernant le compte SOUS-TRAITANCES EXTERNES nous constatons :

- Une augmentation des prestations pour l'animation des clubs d'activités et des interventions des auto-entrepreneurs.
- Le solde du crédit-bail concernant le premier mini bus (acquis en 2019) permettant à l'association de procéder à l'achat (en crédit-bail également) d'un nouveau minibus.
- Une hausse au niveau des locations, principalement celle de la piscine intercommunale de Capendu ou celle de l'Atelier Bien-Être pour les cours de natation d'hiver. Rappelons que notre Ville n'est pas dotée d'une piscine couverte.
- Une nouvelle charge en plus cette année concerne la redevance d'utilisation de la salle d'escalade que nous reversons à l'association LEZIBLOC. En revanche, la MJC a mis un terme à la location du hangar de dépôt car la Mairie a mis gracieusement à notre disposition un local de stockage.
- Enfin, les dépenses de maintenance augmentent en raison de travaux imprévus à la salle de sport et sur des équipements en cuisine.
- Une augmentation des frais liés aux séjours et sorties qui s'explique par l'organisation de la réalisation de nombreux projets : Toscane et Londres pour le Patrimoine, J.O. de Paris et Colonie dans les Pyrénées pour les Ados et Vaucluse pour les Randonneurs.

Concernant le compte CHARGES DE PERSONNEL nous constatons :

- Une hausse liée à la pérennisation de certains postes en contrats aidés arrivés à terme et à la baisse des aides à l'emploi des divers organismes donateurs, revues à la baisse au niveau national.

Concernant le compte des AMORTISSEMENTS & PROVISIONS nous constatons :

Que ces derniers ont atteint cette année un pic (le plus important depuis la création de notre MJC) en raison des nombreux investissements (aménagement divers, matériels et mobiliers) et qu'à compter de la prochaine saison nous devrions amorcer une diminution.

CÔTÉ PRODUITS :

Concernant les comptes des **PARTICIPATIONS ADHÉRENTS & USAGERS**, nous constatons :

- Avec un record d'adhésions, d'inscriptions et d'activités sur la saison 2023/2024, les recettes des participations des adhérents et usagers enregistrent une progression significative.
- L'importante offre proposée et les nombreuses inscriptions enregistrées au niveau des sorties et des séjours engendrent une augmentation des recettes.

Concernant le compte des **VENTES DE SERVICES ET PRESTATIONS**, nous constatons :

- Une forte hausse des produits afférents à l'activité du Centre International de Séjour (C.I.S.), aussi bien au service restauration, à l'hébergement ou à l'accueil de séminaires.
- Une hausse de nos prestations "enfance et jeunesse", plus particulièrement celles des contrats d'animation des accueils de loisirs du territoire que la Communauté des Communes ou la Mairie nous ont confiés dans le cadre de deux marchés publics.

Concernant le compte **SUBVENTIONS**, nous constatons :

- Une augmentation des aides de l'État (L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires avec Politique de la ville et programme Cités Éducatives), la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la DRAJES (Direction de la Région Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), l'A.N.S. (Agence Nationale du Sport) et du Commissariat à la Lutte contre la Pauvreté.
- Une augmentation de la subvention annuelle de la Communauté des Communes et de celle attribuée par la Mairie pour la réalisation des actions du dispositif des Cités Éducatives.

Concernant le compte **MÉCÉNAT, DONS & SPONSORING**, nous constatons :

- Une importante aide financière versée à la MJC par la fondation ORANGE pour soutenir les actions du FABLAB.

Concernant les **AUTRES COMPTES (Produits financiers, exceptionnel et reprises de provisions)** nous constatons :

- Que contrairement à l'exercice précédent, il n'y a pas eu de reprise sur provision importante pour départ en retraite de salariés.

Le résultat comptable « équilibré » de cette année 2023/2024 est la conséquence d'une très forte activité associative qui a regroupé 2 111 adhérents ainsi qu'un grand nombre d'usagers (habitants, résidents, familles, ...). Toutefois, cet équilibre ne doit pas masquer la fragilité financière de notre association. Comme précisé l'an dernier, pour une structure de notre taille les réserves financières sont trop faibles. D'autant qu'après l'analyse des premières situations comptables de l'exercice en cours, qui sera clôturé en août 2025, nos projections laissent entrevoir un exercice difficile à équilibrer.

Pour passer ce cap et afin d'éviter de prendre des décisions douloureuses, nos équipes se démènent pour trouver de nouvelles ressources. Nous espérons aussi pouvoir compter sur le soutien de nos collectivités partenaires, en particulier la Mairie et la Communauté des Communes que nous avons rencontrées récemment.

De nouveaux projets ont vu le jour et d'autres devraient suivre.

Comme chaque année, je tiens à exprimer mes remerciements à tous les salariés et les bénévoles pour leur dynamisme et leur volonté à trouver des solutions afin que notre maison poursuive ses actions au sein de notre ville, de notre canton et même au-delà. Un grand merci également à tous les donateurs et autres partenaires pour leur soutien.

Je me permets par ailleurs de vous rappeler que le Chef sera ravi de vous recevoir dans notre restaurant à l'heure du déjeuner du lundi au vendredi inclus.

Enfin, n'oubliez pas que vous trouverez auprès de l'accueil ou sur le site de la MJC des réponses aux questions que vous pourriez vous poser sur le mécénat ou encore les dons.

Sachant pouvoir compter sur vous tous afin que notre maison perpétue ses actions en faveur du plus grand nombre, je vous remercie pour votre attention. »

2-2 | COMPTES DE RÉSULTAT DU 01/09/2023 AU 31/08/2024 :

Julien SANS, Directeur présente le Compte de Résultats du 01/09/2023 au 31/08/2024.

	M J C - C I S LEZIGNAN CORBIER
COMPTE RÉSULTAT (LISTE)	31/08/2024

	Du 01/09/23 au 31/08/24	Du 01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	46 121.00	39 191.50	6 929.50	17.68
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	227 408.80	156 625.00	70 783.80	45.19
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	59 321.00	46 068.50	13 252.50	28.77
Ventes de prestations de service	693 019.72	641 307.29	51 712.43	8.06
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	292 954.00	239 587.33	53 366.67	22.27
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	11 800.00		11 800.00	
Mécénats	3 160.00	1 390.00	1 770.00	127.34
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	484.19	152 803.76	-152 319.57	-99.68
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	605.80	2 550.45	-1 944.65	-76.25
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 275 553.51	1 233 455.33	42 098.18	3.41
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	64 267.11	48 898.98	15 368.13	31.43
Variation de stock	-333.36	1 592.22	-1 925.58	-120.94
Autres achats et charges externes	379 074.46	335 168.59	43 905.87	13.10
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	27 828.24	18 753.44	9 074.80	48.39
Salaires et traitements	583 913.93	553 131.51	30 782.42	5.57
Charges sociales	108 531.57	190 057.58	-81 526.01	-42.90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	78 208.80	80 191.57	-1 982.77	-2.47
Dotations aux provisions	11 060.41	6 329.26	4 731.15	74.75
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 912.69	2 989.42	-1 076.73	-36.02
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 254 463.85	1 237 112.57	17 351.28	1.40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	21 089.66	-3 657.24	24 746.90	676.66
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	25.58	138.03	-112.45	-81.47
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	25.58	138.03	-112.45	-81.47
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	11 887.60	9 256.49	2 631.11	28.42
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	11 887.60	9 256.49	2 631.11	28.42
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-11 862.02	-9 118.46	-2 743.56	-30.09
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	9 227.64	-12 775.70	22 003.34	172.23



M J C - C I S LEZIGNAN CORBIER

COMPTÉ RÉSULTAT (LISTE)

31/08/2024

	Du 01/09/23 au 31/08/24	Du 01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		2 084.84	-2 084.84	-100.00
Sur opérations en capital		42 283.63	-42 283.63	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		44 368.47	-44 368.47	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	5 087.17	29 342.92	-24 255.75	-82.66
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5 087.17	29 342.92	-24 255.75	-82.66
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-5 087.17	15 025.55	-20 112.72	-133.86
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 275 579.09	1 277 961.83	-2 382.74	-0.19
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 271 438.62	1 275 711.98	-4 273.36	-0.33
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 140.47	2 249.85	1 890.62	84.03
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	30 921.77	16 892.29	14 029.48	83.05
TOTAL	30 921.77	16 892.29	14 029.48	83.05
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	30 921.77	16 892.29	14 029.48	83.05
TOTAL	30 921.77	16 892.29	14 029.48	83.05
TOTAL	4 140.47	2 249.85	1 890.62	84.03

2-3 | COMPTES DE BILAN AU 31/08/2024 :

Julien SANS, Directeur présente ensuite le Compte de Bilan au 31/08/2024.

ACTIF		Exercice du	01/09/23 au 31/08/24	01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets et droits similaires						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techn., matériel et outil. ind.						
Autres						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL (I)		559 433.41	623 059.79	-63 626.38	-10.21	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances clients, usagers et comptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)		273 711.54	323 624.90	-49 913.36	-15.42	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		833 144.95	946 684.69	-113 539.74	-11.99	



BILAN PASSIF

31/08/2024

PASSIF	Exercice du 01/09/23 au 31/08/24	Exercice du 01/09/22 au 31/08/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau	106 390.80	104 140.95	2 249.85	2.16
Excédent ou déficit de l'exercice	4 140.47	2 249.85	1 890.62	84.03
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>110 531.27</i>	<i>106 390.80</i>	<i>4 140.47</i>	<i>3.89</i>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	17 070.73	52 070.73	-35 000.00	-67.22
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	127 602.00	158 461.53	-30 859.53	-19.47
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés		30 000.00	-30 000.00	-100.00
TOTAL (II)		30 000.00	-30 000.00	-100.00
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	48 030.99	37 454.77	10 576.22	28.24
TOTAL (III)	48 030.99	37 454.77	10 576.22	28.24
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit	463 001.94	495 227.53	-32 225.59	-6.51
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 364.20	31 723.23	-14 359.03	-45.26
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	119 252.67	90 563.35	28 689.32	31.68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 227.15	61 588.28	-45 361.13	-73.65
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	41 666.00	41 666.00		
TOTAL (IV)	657 511.96	720 768.39	-63 256.43	-8.78
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	833 144.95	946 684.69	-113 539.74	-11.99

2-4 | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Isabelle POURGINE invite Guy VIDAL du Cabinet GV-AUDIT de Béziers à venir livrer son analyse des comptes de la MJC. Avant lecture du rapport celui-ci précise que le Commissaire aux Comptes a pour mission de vérifier la conformité des comptes de l'association.

Suite à son contrôle annuel dans le cadre de sa mission, il informe l'Assemblée Générale que les comptes présentés dans les différents documents transmis aux partenaires et adhérents sont fidèles à la réalité de la situation financière de l'association.

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit annuel des comptes annuels de la MJC de Lézignan-Corbières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2023 et à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux Comptes pour fonder son appréciation se sont portées sur :

- les contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;
- la vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel ;
- l'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport.
- Sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Guy VIDAL n'émet aucune réserve et certifie les comptes 2023/2024 de la MJC et félicite la direction et le personnel administratif pour le travail sérieux exécuté.

La Présidente communique les résultats du vote à bulletin secret des différents rapports financiers :

- ➔ Analyse financière 2023/2024 du Trésorier,
- ➔ Comptes de résultat du 01/09/2023 au 31/08/2024,
- ➔ Bilan au 31/08/2024.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
FINANCES 2023/2024	110	1	109	108	1

- ➔ L'Assemblée Générale adopte le rapport financier du trésorier.
- ➔ L'Assemblée Générale adopte le compte de résultat du 01/09/2023 au 31/08/2024 ainsi que l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice (+4.140,47 €) aux réserves associatives du bilan.
- ➔ L'Assemblée Générale adopte le bilan financier au 31/08/2024.

3 / TAUX DES CARTES MJC 2025/2026 :

Isabelle POURSIÈNE présente ensuite les taux des cotisations pour 2025/2026 (en vigueur à partir de septembre 2025) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé par le Conseil d'Administration une augmentation de 1.5 € pour 2025/2026 :

- ➔ De 0 à 15 ans : **17€ (+1.50€) > 18.50 €**
- ➔ De 16 à 25 ans : **22€ (+1.50€) > 23.50€**
- ➔ De 26 ans et + : **27€ (+1.50€) > 28.50 €**
- ➔ Restaurant : **5€**
- ➔ Carte estivale : **10€**

Les adhérent-e-s sont invités à voter :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
TAUX DES COTISATIONS 2025/2026	110	1	109	106	3

➔ L'Assemblée Générale adopte les taux des cotisations 2025/2026.

4 / ÉLECTIONS :

Isabelle POURGINE procède ensuite à la proclamation des résultats du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

4-1 > RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, à la suite de la réforme du règlement intérieur, l'élection des administrateurs pouvait se dérouler les quinze jours qui précèdent l'Assemblée Générale Annuelle. Cette année, en raison d'un manque de bénévoles pour tenir le bureau et sécuriser le scrutin, nous n'avons pas été en mesure d'organiser le vote par anticipation. En conséquence l'élection des membres du Conseil d'Administration se fait pendant la tenue de l'Assemblée Générale.

Candidats sortants (élus ou réélus sur le tiers-sortant 2022-2025) > Dominique ANGELVY, Gilles AVY, Patrick ESTEBANEZ, Christine FERRERES, Nadine KIDD, Martine MERCIER, Fabienne POINCIN et Isabelle POURGINE.

Se représentent > Dominique ANGELVY, Gilles AVY, Patrick ESTEBANEZ, Christine FERRERES, Nadine KIDD, Martine MERCIER, Fabienne POINCIN et Isabelle POURGINE.

8 postes à pourvoir.

Nouvelles candidatures > Pas de nouvelles candidatures déposées.

Nous avons donc enregistré 8 candidatures pour 8 postes à pourvoir.

Les adhérents ont été invités à voter à bulletin secret. L'élection se fait à la majorité absolue.

Après dépouillement la Présidente communique les résultats :

	Votants	NULS	EXPRIMES	VOIX	
ANGELVY Dominique	110	1	109	109	RÉELU
AVY Gilles	110	1	109	109	RÉELU
ESTEBANEZ Patrick	110	1	109	109	RÉELU
FERRERES Christine	110	1	109	107	RÉELUE
KIDD Nadine	110	1	109	109	RÉELUE
MERCIER Martine	110	1	109	109	RÉELUE
POINCIN Fabienne	110	1	109	107	RÉELUE
POURGINE Isabelle	110	1	109	109	RÉELUE

Isabelle POURGINE félicite les personnes réélues.

4-2 > ÉLECTION DE MEMBRES ASSOCIÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle POURGINE rappelle le règlement des membres associés :

- Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale.
- Ils/elles sont élu-e-s à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés.
- Les membres associés peuvent être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration propose la liste suivante :

- Nicole CLARETO
- Alain QUINTANE
- Claire VALETTE

Isabelle POURSIÈNE communique les résultats :

Élection de la liste des membres associés 2025 > 2026					
	Votants	NULS / BLANCS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
CLARETO Nicole QUINTANE Alain VALETTE Claire	110	1	109	108	1

Nicole CLARETO, Alain QUINTANE et Claire VALETTE sont réélus membres associés.

5 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, et Catherine CLAUSTRE présentent le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Comme chaque année, le rapport d'activité présenté à l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de mesurer le décalage éventuel avec nos perspectives mais aussi de pouvoir en envisager d'autres.

Ce document expose les actions et les bilans pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2023/2024 traite de :

- La vie associative (notre vocation, nos valeurs, notre mission, nos moyens d'action, notre réseau, nos affiliations, labels et agréments, nos infrastructures, nos partenaires).
- Les forces vives (les bénévoles, les professionnels, les adhérents).
- La MJC en action (les clubs et section, l'animation locale & l'action culturelle, l'enfance & la jeunesse, numérique & innovation, l'animation de la vie sociale, l'hébergement et la restauration).

La présentation est complétée par un clip vidéo permettant aux équipes d'animation de mettre en valeur les actions réalisées :

- Nadine CREPET pour l'Espace de Vie Sociale et les activités du pôle ENFANCE
- Quentin RIOU pour les activités du pôle jeunesse.
- Sophie QUEROL pour les activités du Point-Info Jeunes
- Renaud LE GOFF pour le fablab
- Marjorie SAINTE-COLOMBE pour le pôle numérique
- Céline MATHÉLIER pour l'action culturelle et la micro-folie.

(Voir dossier « RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023/2024 » téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – rubrique AG).

6 / VOËUX DES ADHÉRENTS OU DES CLUBS :

L'AG est aussi le moment d'émettre des vœux ou poser des questions. Toutefois, cette année, aucune question n'a été déposée.

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Catherine VIDAL-HERMANT, Présidente de la Fédération Départementale des MJC de l'Aude :

« Je vous remercie pour votre invitation et je suis très contente de représenter ici la fédération départementale des MJC de l'Aude. Cette maison des jeunes et la culture nous accueille régulièrement pour nos diverses réunions et j'en remercie son directeur Monsieur Julien SANS, son conseil d'administration ainsi que sa présidente Isabelle POURGINE, elle-même membre active du bureau de la fédération départementale MJC de l'Aude.

Dans la période complexe que nous traversons, l'Éducation Populaire reste un atout majeur et avoir une MJC telle que la vôtre, aussi dynamique, permet la synergie avec d'autres maisons plus petites, souvent rurales et sans permanent. En effet si nous comptons 41 MJC dans l'Aude, 8 seulement bénéficient de personnels professionnels, les autres s'appuient donc sur des bénévoles.

Grâce essentiellement à sa chargée de mission, Mylène GAUD et avec l'aide de la Fédération Régionale Occitanie, la FDMJC11 accompagne au mieux ces maisons gérées par des bénévoles dont le renouvellement nécessite soutien, formation et bien souvent une présence sur le terrain.

La FDMJC11 participe aussi avec les MJC de l'Aude à l'animation du territoire et s'inscrit ainsi dans la Convention territoriale globale, elle favorise par exemple les rencontres en inter-mjc, organise des événements solidaires comme la Course du Cœur, participe également à l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes initié par le Conseil départemental de l'Aude.

La crise économique que nous traversons impacte naturellement les MJC. Faire partie d'un réseau qui est local, départemental, régional et national est une force pour chacune de nos maisons et permet par exemple l'accès à des dispositifs qui aident à leur bon fonctionnement et favorisent leur reconnaissance au niveau institutionnel.

Ainsi je remercie pour leur soutien les différents partenaires que sont l'Etat, la région Occitanie, le Département de l'Aude, la Caisse d'Allocations Familiales, l'intercommunalité ainsi que la ville de Lézignan qui confirment ainsi l'importance que revêt votre MJC. Bravo à vous tous qui faites vivre cette Maison des Jeunes et de la Culture ! ».

Marc AUZEVILLE, Vice-Président de la FRMJC Occitanie :

« En ce début d'intervention, permettez-moi d'abord d'avoir une pensée à l'attention de Monsieur TARBOURIECH décédé il y a peu. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises lors des AG de la MJC comme c'est le cas aujourd'hui, alors qu'il représentait la municipalité. Je sais qu'il était apprécié par vous tous, preuve en est le nombre important de personnes présentes à ses obsèques. Je souhaitais lui rendre hommage d'autant qu'il était aussi le père d'un de mes anciens collègues de travail.

Au regard d'un contexte social et économique en pleine crise, n'est-ce pas important de prendre le temps de faciliter des dynamiques collectives pour agir sur la transformation sociale ?

N'est-ce pas important de mieux faire en sorte, par de multiples propositions de pratiques et de réflexions, que chacun s'approprie les clés pour comprendre les enjeux de société et de territoire, pour mieux se situer individuellement face à ces derniers et agir en citoyens éclairés ?

N'est-ce pas important de mieux comprendre le temps nécessaire à l'action collective d'intérêt général pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui ?

N'est-ce pas important de participer à la vitalité sociale et démocratique du territoire en contribuant à l'éclosion de vocations qu'elles soient politiques, artistiques, militantes, économiques ou citoyennes ?

L'Éducation Populaire est aujourd'hui une des clés du redressement social et de la reconquête du vivre ensemble, par le biais d'actions qui ont du sens pour les personnes, afin de susciter la transmission des savoirs, des savoir-faire, et des savoir-être, entre individus. Et tout ceci en proposant la possibilité à chacun d'élargir ses représentations afin que les différences soient des richesses.

Le soutien de l'Education Populaire et en particulier des MJC par l'état et les collectivités est plus que jamais nécessaire pour qu'elles puissent poursuivre leurs actions en direction des populations et notamment des jeunes dans un but réaffirmé de renforcement et développement du lien social pour une meilleure cohésion sociale.

La fédération régionale, en lien étroit avec la FD11, remercie chaleureusement la municipalité et l'intercommunalité et les institutions partenaires, dont le Conseil Départemental, pour la reconnaissance de ce projet, leur confiance, et leur soutien. En effet, en l'absence de soutien, on pourrait se poser la question : que serait la vie sans les MJC, que serait la vie sans la MJC de Lézignan-Corbières ? On ferait sans, bien sûr, bien obligés, mais est-ce que la vie serait la même ?

Est-ce que l'animation du territoire lézignanais serait la même ?

Est-ce que les enjeux du territoire seraient couverts ? Je parle ici de lien social, d'inclusion numérique, de pratiques citoyennes, d'accès aux droits culturels, d'émancipation des personnes ?

Probablement que oui, mais le seraient-ils autant qu'avec la MJC ? En quantité et en qualité ?

La question mérite d'être posée compte tenu de ce que réalise aujourd'hui la MJC sur le territoire, grâce à un engagement bénévole très fort depuis toujours et grâce à cette pépinière d'expérimentations et d'innovations qui donne envie de s'impliquer dans un collectif pour l'intérêt général.

C'est-ce que nous vivons ici à la MJC de Lézignan et il nous en faut remercier l'ensemble du CA et sa présidente Isabelle POURGINE ainsi que le directeur, Julien SANS et toute leur équipe de bénévoles et professionnels.

Leur investissement permet de maintenir le projet MJC comme un acteur important de la commune en l'adaptant en permanence à l'évolution sociétale du moment, tellement la population est en recherche de sens aujourd'hui. Ce positionnement considère à sa juste valeur la vie associative comme une activité à part entière qui nécessite des moyens à mettre en œuvre pour l'encadrer, afin que la démocratie, chère à tous, se vive au quotidien. Je vous remercie.»

Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières

« Très heureux d'être parmi vous aujourd'hui, à l'AG de MJC, cela montre mon attachement à l'association la plus importante de notre Ville, une vieille dame dont nous devons prendre soin. Outre la subvention de fonctionnement, la Mairie participe aussi au financement des fluides (eau, gaz, électricité, ...) de l'établissement soit une somme de 100.000 € par an. L'équipe municipale soutient et continuera à soutenir la MJC. »

André HERNANDEZ, Président de la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise

« Oui Madame la Présidente je confirme les propos énoncés dans votre rapport moral : la MJC est plus que jamais nécessaire, l'Education Populaire est la clé qui favorise le vivre ensemble dans ce monde complexe. Les collectivités territoriales doivent être à vos côtés car nous partageons les mêmes valeurs autour de la laïcité, l'effacement des inégalités, le maintien du lien social. Bravo à Monsieur le Trésorier pour l'équilibre des comptes en ces temps difficiles. Heureux que l'augmentation du soutien financier intercommunal passé de 9.000 € à 20.000 € ait contribué à ce résultat positif. Nous voterons cette année en complément une subvention exceptionnelle de 7.000 € et envisageons d'aller au-delà des 20.000 € pour la subvention de fonctionnement en intégrant l'accueil des classes des villages au Fablab et à la Microfolie, projet que nous avons expérimenté cette année et qui rencontre un vif succès. La culture élève les hommes.

Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Département

« J'excuse Sébastien GASPARIINI mon binôme sur le canton. Je souscris pleinement à tout ce qui a été dit par les élus qui sont intervenus avant moi. La MJC est l'endroit qui favorise les rencontres entre générations. Les actions de l'EVS s'adressent à l'ensemble des habitants. Il serait intéressant de valoriser dans vos comptes l'impact du bénévolat et les dons en nature. Le bénévolat c'est un engagement, de l'expertise et son poids explique la longévité de la MJC. J'invite les adhérents et habitants à soutenir le projet déposé par la MJC dans le cadre du budget citoyen du Conseil Départemental, votez !!! ».

La Présidente clôture l'Assemblée Générale en remerciant l'équipe des professionnels et des bénévoles de la maison.

La soirée se poursuit par un repas suivi d'une soirée dansante animée par les élèves des cours de chant.

La Secrétaire de Séance
Delphine PAUBLANT



La Présidente
Isabelle POURSIÈNE



Le Directeur
Julien SANS



MEMBRES PRÉSENT-E-S OU REPRÉSENTÉ-E-S

N°	NOM	Prénom	Code	Vote	Mandataire
1	ALBERTUS BAUDRY	TESSA	2593	Votant	
2	ANGELVY	DOMINIQUE	1221	Procuration	CARON MARTINE
3	AVY	GILLES	460	Votant	
4	BARDOT	HELENE	691	Procuration	BEZIAT VERONIQUE
5	BEZIAT	VERONIQUE	218	Votant	
6	BLENEAU	JEAN LOUIS	1176	Procuration	DELORME MONIQUE
7	BONNAVENC	MARIE	4232	Votant	
8	BONNAVENC	GEORGES	3418	Votant	
9	BOURDEL	JEAN FRANCOIS	1956	Procuration	SAINTE COLOMBE MARJORIE
10	BOURREL	PATRICIA	155	Votant	
11	BOURREL	FERNAND	1055	Votant	
12	BOUSQUET	NICOLE	1694	Votant	
13	CALLAIS	MARIE	848	Votant	
14	CALMETTE	GERARD	1543	Procuration	CLARETO NICOLE
15	CARBONNEL	GILBERT	5516	Procuration	LEPISSEIER MATHILDE
16	CARBONNEL	ODILE	5517	Procuration	LE GOFF RENAUD
17	CARON	MARTINE		Votant	
18	CHAIGNON TRIAS	CHRISTIANE	1309	Votant	
19	CLARETO	PIERRE	206	Votant	
20	CLARETO	NICOLE		Votant	
21	CLAUSTRE	CATHERINE		Votant	
22	CLAUSTRE	NOEL	2011	Procuration	CLAUSTRE CATHERINE
23	CLAUSTRE	MARIE ANNE	659	Procuration	CLAUSTRE CATHERINE
24	CONTIES	CHRISTIAN	5487	Votant	
25	CRUZEL	ANNIE	450	Votant	
26	CRUZEL	JEAN	451	Procuration	CRUZEL ANNIE
27	DAMAS	JEAN MARIE	82	Votant	
28	DAMAS	ALINE		Votant	
29	DE GIACOMI	CHRISTINE	4278	Procuration	SAINTE COLOMBE MARJORIE
30	DELORME	MONIQUE		Votant	
31	DE STEFANI	CLAUDE	7422	Votant	
32	DESCOUTS	MARIE CLAIRE	1651	Votant	
33	DESTERCK	MALIKA	7423	Votant	
34	DUGUEYT	CATHERINE	1204	Votant	
35	DUMONTET	VALERIE	3783	Votant	
36	EL AOUD	HAMID	21	Votant	
37	ESTEBANEZ	PATRICK	1382	Votant	
38	FABIENNE	POINCIN	396	Procuration	LUGINBUHL SYLVIE
39	FABRY	ROGER	1119	Procuration	GOUT MICHEL
40	FAGNONI	ANNE MARIE	56	Votant	
41	FERRERES	CHRISTINE	773	Votant	
42	FERRUCCI	MYLENE	1026	Votant	
43	FITO	SABRINA	4247	Votant	
44	GARCIA	BERNARD	1144	Votant	
45	GOSSET	ANNIE	152	Votant	
46	GOUT	JOSIANE	684	Procuration	GOUT MICHEL
47	GOUT	MICHEL		Votant	
48	GRACIA	EMMANUELLE	27	Procuration	LE GOFF RENAUD
49	HATTON	DANIEL	849	Votant	
50	HAUDRECHY	JANINE	5458	Procuration	MERCIER MARTINE
51	HAUDRECHY	HERVE	5472	Procuration	MERCIER MARTINE
52	IZARD	MARTINE	4425	Votant	
53	IZARD	MICHEL	5111	Votant	
54	KAISER	JEAN PIERRE	4463	Procuration	POURSINE ISABELLE
55	KIDD	NADINE	29	Votant	
56	LARREGOLA	YVES	4704	Votant	
57	LE GOFF	RENAUD		Votant	

58	LE MOAL	ERIC	5877	Votant	
59	LEPISSIER	MATHILDE	5	Votant	
60	LUGINBUHL	SYLVIE	2491	Votant	
61	LUGINBUHL	FRANCK	2492	Votant	
62	MADAULE	DENISE	1644	Procuration	SOUEF CARMEN
63	MARCELLIN	MONIQUE	491	Votant	
64	MARTIN	SUZANNE	31	Votant	
65	MARTINEZ	EVELYSE	595	Votant	
66	MARTINEZ	GABRIEL	760	Votant	
67	MARTINEZ	MARIE CLAUDE	761	Votant	
68	MATIGNON	LAURENCE	210	Votant	
69	MERCIER	DIDIER	170	Votant	
70	MERCIER	MARTINE		Votant	
71	MILLER	MARJORIE	5835	Votant	
72	MINNI	MICHELE	3460	Votant	
73	MONSEUX	MONIQUE	244	Votant	
74	MONVILLE	NICOLE	2802	Votant	
75	MONVILLE	GERARD	2803	Votant	
76	MOSSO	GHISLAINE	436	Votant	
77	MOULET	MARIE CLAIRE	34	Votant	
78	PAUBLANT	DELPHINE	64	Votant	
79	PERCIE DU SERT	SARAH	61	Votant	
80	PEREZ	FRANCINE	154	Votant	
81	PERIGNON	FRANCINE	3980	Votant	
82	PERILLOU	JEAN	57	Votant	
83	PINTEAUX	JACKY	1041	Votant	
84	PINTEAUX	BERNADETTE	585	Procuration	PINTEAUX JACKY
85	POINCIN	SERGE	399	Procuration	LUGINBUHL SYLVIE
86	POURSINE	ISABELLE	567	Votant	
87	POURSINE	MORGANE	572	Votant	
88	POURSINE	JEAN MARC	568	Votant	
89	PUBLICOLA	MARIE CLAUDE	1124	Procuration	DAMAS ALINE
90	PUIG	MARION	554	Votant	
91	QUEROL	SOPHIE	7276	Votant	
92	RAFFORT	ISABELLE	197	Procuration	CARON MARTINE
93	RIGAUD	MARIE CLAUDE	645	Procuration	RIGAUD MICHEL
94	RIGAUD	MICHEL		Votant	
95	RIOU	QUENTIN	4915	Votant	
96	RUELLE	ELISABETH	960	Procuration	DAMAS JEAN MARIE
97	SAINTE COLOMBE	MARJORIE	62	Votant	
98	SALETTE	JEAN PIERRE	705	Votant	
99	SANS	CATHERINE	581	Votant	
100	SANS	JULIEN	2	Votant	
101	SIMONET	ALAIN		Votant	
102	SIMONET	AGNES		Votant	
103	SOUEF	ANNIE	339	Procuration	SIMONET ALAIN
104	SOUEF	CLAUDE	340	Procuration	SIMONET AGNES
105	SOUEF	CARMEN	768	Votant	
106	SOUEF	MICHEL	769	Procuration	SOUEF CARMEN
107	SOUEF	FANNY	503	Procuration	BEZIAT VERONIQUE
108	THEALLER	MARYLINE	578	Votant	
109	THEALLER	BERTRAND	767	Votant	
110	TREMOULET	OLIVIER	47	Votant	
111	VALETTE	CLAIRE	1336	Votant	
112	VALETTE	MAX	1337	Votant	